



Conseil du
patronat
du Québec

S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

Consultations prébudgétaires fédérales pour le budget de 2014 du Comité permanent des finances

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Novembre 2013

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
novembre 2013

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2013

Consultations prébudgétaires fédérales pour le budget de 2014 du Comité permanent des finances

Maximiser la création d'emplois

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Novembre 2013

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de présenter ses recommandations sur le thème : Maximiser la création d'emplois en vue de la préparation du budget fédéral 2014-2015.

La maximisation des emplois repose sur la présence d'entreprises canadiennes concurrentielles disposant d'un environnement fiscal et réglementaire propice. Elle passe aussi par l'innovation, l'ouverture et les efforts de diversification des marchés. Tout aussi importante que la maximisation de la création d'emplois, l'adéquation entre les qualifications disponibles et les besoins des entreprises est un élément essentiel pour la création d'emplois de qualité et durables contribuant à l'amélioration de la productivité des entreprises et de la prospérité au Canada. Finalement, les coûts de la main-d'œuvre, incluant tous les prélèvements obligatoires qui s'ajoutent aux salaires, devraient être concurrentiels. Nous exposons ci-dessous différentes propositions permettant d'atteindre ces objectifs.

Le fardeau fiscal et les taxes sur la masse salariale

Après avoir atteint son important objectif de réduire, en 2012, l'impôt des sociétés à 15 %, le gouvernement fédéral doit absolument se pencher sur le financement de différents programmes payés par les cotisations sur la masse salariale. Des charges élevées en matière de taxes sur la masse salariale imposées aux employeurs peuvent freiner en effet les investissements et la création d'emplois.

Le Conseil a de sérieuses réserves particulièrement au regard des différentes propositions de bonification du régime de pensions du Canada (RPC/RRQ). À ce sujet, rappelons tout d'abord que, sur le plan international, le Canada se classe relativement bien en ce qui a trait à l'épargne-retraite. Cela n'exclut pas le fait qu'il y ait des défis importants à relever au cours des prochaines années, notamment celui d'augmenter le niveau d'épargne. Le besoin d'épargne n'est toutefois pas généralisé, comme l'ont suggéré plusieurs études et analyses.

Une étude de McKinsey & Company¹ qui a procédé à une analyse détaillée du bilan des ménages canadiens et de leur préparation implicite à la retraite, se basant sur les résultats d'une enquête menée auprès de plus de 10 000 ménages, indique que la majorité des ménages canadiens sont bien préparés et en mesure de préserver leur niveau de vie à la retraite. Par contre, 23 % d'entre eux ne seront pas en mesure de générer un revenu de retraite suffisant. Il faut noter que ces estimations ne tiennent pas compte de certaines formes d'épargne, comme celle que représente l'actif immobilier.

La proposition de bonification du RRQ/RPC ne répond donc pas nécessairement au besoin et risque, au contraire, d'avoir des effets pervers. Parmi eux, notons en particulier l'impact sur l'activité économique qu'entraîneraient des prélèvements additionnels sur la masse salariale, et l'impact sur les investissements, les emplois et les salaires, ce qui irait nettement à l'encontre de l'objectif de maximiser la création d'emplois. De plus, une telle bonification n'encourage pas le prolongement de la vie active, objectif sur lequel on devrait mettre l'accent dans le contexte du vieillissement démographique.

Le régime d'assurance-emploi

L'accès à une main-d'œuvre disponible et de qualité constitue une priorité pour les employeurs du Québec. Le Conseil du patronat du Québec estime que le principal levier dont dispose le gouvernement fédéral pour faciliter cet accès demeure le Régime d'assurance-emploi.

Le Conseil du patronat du Québec a généralement bien accueilli les modifications récentes apportées au Régime d'assurance-emploi, modifications qui visent les objectifs louables de favoriser une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les travailleurs en recherche d'emploi, et un meilleur fonctionnement du marché du travail. Le Conseil s'est montré préoccupé toutefois par l'impact potentiel de ces modifications sur les employeurs de certains secteurs d'activité de nature saisonnière qui risquent de perdre l'accès à une main-d'œuvre motivée et productive.

À cet égard, le Conseil du patronat propose au gouvernement fédéral d'effectuer une veille stratégique portant sur les impacts découlant de sa réforme de l'assurance-emploi, et d'être prêt à y faire des ajustements si cela s'avérait nécessaire.

Par ailleurs, l'octroi de plus de fonds à des mesures actives au sein du régime en matière, par exemple, de formation continue et d'aide à la recherche d'emploi constituerait pour le gouvernement fédéral une manière concrète et efficace de soutenir le développement de la main-d'œuvre et l'emploi au pays.

L'introduction d'un crédit de cotisations à l'assurance-emploi pour les dépenses de formation, notamment les dépenses de formation structurée liées à l'implantation de

¹ McKinsey & Company. *Les Canadiens sont-ils prêts pour la retraite?*, 2010

nouveaux investissements, est aussi une façon par laquelle le régime d'assurance-emploi peut contribuer à maintenir et à créer des emplois. Permettre l'utilisation de fonds, entre autres, pour la reconnaissance des compétences et la formation en milieu de travail représente aussi une façon d'améliorer la rentabilité des sommes investies.

Finalement, nous demandons à nouveau au gouvernement de rétablir graduellement sa contribution afin de garder la contribution des employeurs sous contrôle (40 % employeur, 40 % travailleur, 20 % gouvernement). Une telle contribution est d'autant plus justifiée si on s'en réfère aux surplus passés, versés dans les fonds consolidés, qui ont été utilisés par les gouvernements. De plus, comme nous l'avons souvent répété, le programme de l'assurance-emploi couvre des prestations qui n'ont rien à voir avec une assurance et qui sont plus de nature sociale.

La Subvention canadienne pour l'emploi

En ce qui a trait à la Subvention canadienne pour l'emploi, le Conseil du patronat salue à nouveau l'intention du gouvernement fédéral de mettre davantage les employeurs à contribution en visant, notamment, un meilleur arrimage entre la formation et leurs besoins. Il s'interroge toutefois sur sa volonté d'intervenir directement dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre. Une piste plus prometteuse consiste à négocier une nouvelle entente avec les provinces, en particulier le Québec, afin qu'elles demeurent maîtres d'œuvre de leurs programmes respectifs. Le gouvernement fédéral, pour sa part, pourra fixer des balises et des objectifs nationaux en matière de formation en emploi, tout en se gardant d'intervenir dans la mise en œuvre des moyens pour les atteindre.

Selon les informations dont nous disposons, le Québec s'est montré un partenaire fiable, tant dans la façon dont les sommes sont dépensées que dans la reddition de comptes. Il ne faudrait pas qu'il soit pénalisé par une nouvelle formule.

Par ailleurs, il existe actuellement un crédit d'impôt fédéral pour les dépenses de formation structurée visant les apprentis dans le cadre du programme « Sceau rouge ». Les employeurs que le Conseil représente souhaiteraient que cette mesure soit étendue aux autres apprentissages gérés par la Commission des partenaires du marché du travail au Québec.

La réglementation

Les entreprises apprécieraient la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'allégement et de simplification réglementaire et administrative. Nous ne pouvons qu'applaudir à la volonté du gouvernement énoncée lors du discours du Trône d'instaurer la règle du un-pour-un en matière de réglementation.

À ce chapitre, la nouvelle réglementation que le gouvernement envisage de mettre en place dans le domaine du transport devrait obéir au même principe du un-pour-un afin de ne pas alourdir indument le fardeau administratif et réglementaire des entreprises concernées.

Dans le domaine des télécommunications et des services financiers, même si nous souscrivons à l'objectif de la protection du consommateur du gouvernement, nous estimons que les principes suivants devraient être pris en compte : le principe du un-pour-un sur le plan de la réglementation, le souci de préserver la compétitivité des entreprises et l'accroissement véritable de la concurrence, sans donner des avantages à des joueurs étrangers qui n'ont pas eu à investir dans les infrastructures existantes.

Il serait temps de s'attaquer également à la question de l'imposition des groupes de sociétés, domaine dans lequel le Canada accuse un retard par rapport aux pays du G7 et à la plupart des pays de l'OCDE. Des consultations entre le gouvernement fédéral, les provinces et des intervenants du secteur privé ont eu lieu depuis 2010. Nous incitons le gouvernement fédéral à poursuivre ces travaux afin d'apporter des solutions concrètes à cette question. La complexité du régime fiscal en général et des coûts importants de conformité constituent un autre domaine auquel il faut s'attaquer.

Toujours dans le domaine fiscal, nous continuons d'encourager le gouvernement à collecter les sommes fiscales qui lui sont dues (évasion fiscale), à l'aide d'une approche efficiente exempte de harcèlement. Par ailleurs, en ce qui concerne certains stratagèmes inappropriés d'évitement fiscal à l'international, nous considérons que le Canada pourrait exercer un leadership dans ce domaine. Une telle démarche devrait s'inscrire toutefois dans une perspective internationale de solution globale. Pour ce faire, il faudrait mieux connaître et limiter ces stratagèmes tout en évitant de faire fuir des investisseurs et des investissements.

L'ouverture et la diversification des marchés

La maximisation de la création d'emplois passe par l'innovation, l'ouverture et la diversification des marchés. À cet égard, les employeurs du Québec que nous représentons se réjouissent de la signature de l'entente de principe en vue de la conclusion d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Cet accord devrait entrer en vigueur d'ici deux ans environ. Afin d'en maximiser les retombées, nous suggérons de profiter de ces deux années pour mieux préparer nos entreprises, notamment par la formation et l'information, pour tirer profit des nouvelles occasions d'affaires qui s'offriront à elles. Le Conseil du patronat du Québec offre d'ailleurs sa collaboration à cet effet.

Nous sommes aussi optimistes quant à la participation du Canada aux discussions entourant d'autres accords éventuels. Une plus grande mobilité des biens et des personnes constitue, pour les employeurs, une condition indispensable à la création d'emplois au pays. Au-delà des ressources naturelles, qu'il faudrait continuer d'exploiter de façon intelligente et responsable, d'autres secteurs dans lesquels nous détenons déjà un certain avantage et de l'expertise pourraient bénéficier de cette mobilité. On peut penser, par exemple, aux secteurs de l'agroalimentaire, des technologies vertes, des machines et équipements, et au secteur du transport, notamment l'aérospatiale.

La productivité et l'innovation

Pour créer des emplois, les entreprises canadiennes devront relever de nombreux défis au cours des prochaines années en ce qui a trait à leur productivité globale, et plus spécifiquement à leur capacité à innover. À ce chapitre, l'Office des technologies industrielles (OTI) pourrait soutenir les programmes stratégiques de recherche et développement, et d'innovation d'entreprises manufacturières canadiennes.

Les finances publiques

Le Conseil du patronat du Québec estime que seules des finances publiques saines permettront au gouvernement fédéral de maintenir une fiscalité concurrentielle pour les entreprises et les particuliers et, ainsi, favoriser les investissements et la prospérité au pays. C'est pourquoi il invite le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts pour éliminer le déficit budgétaire d'ici 2015-2016 au plus tard, notamment grâce à un meilleur contrôle des dépenses publiques, et ce, tout en préservant les transferts aux provinces. Le Conseil du patronat accueille avec satisfaction l'intention du gouvernement de déposer un projet de loi sur l'équilibre budgétaire et incite le gouvernement à procéder à une réduction des taxes et des impôts une fois l'équilibre budgétaire atteint.

Notre système de santé, qui avait une bonne renommée, est en train de s'essouffler. Lier les transferts pour la santé après 2017 à la croissance du PIB ne constitue pas la meilleure façon de procéder. Une telle formule ne tient pas compte des besoins en nouvelles thérapies qui peuvent être plus coûteuses à court terme, mais plus payantes à long terme. Une telle formule ignore également les effets de la composition démographique. En effet, comme on le sait, les dépenses en santé sont plus importantes en fin de vie, et la population vieillit à un rythme plus accéléré au Québec qu'ailleurs au Canada. Par ailleurs, une réflexion approfondie sur la *Loi canadienne sur la santé* devrait être amorcée par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces. Le gouvernement ne peut pas imposer un cadre réglementaire et des exigences d'accessibilité et d'universalité aux provinces sans leur donner la flexibilité et les moyens requis pour mettre en place les approches nécessaires.

Les investissements dans les infrastructures

L'investissement dans les infrastructures de transport demeure une préoccupation majeure pour les employeurs du Québec. La qualité du réseau de transport et sa capacité à assurer une mobilité optimale des biens et des personnes, particulièrement dans les grandes agglomérations urbaines, ont un impact direct sur la croissance économique et commerciale, et sur la création d'emplois et de richesse d'un pays. C'est pourquoi le Conseil du patronat du Québec invite le gouvernement fédéral à poursuivre sans délai supplémentaire le remplacement du pont Champlain qui relie Montréal à la Rive-Sud afin de respecter, et idéalement même devancer, l'échéancier prévu de mise en service d'un nouveau pont d'ici 2020. Nous encourageons le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les parties prenantes dans la grande région de Montréal à entamer un dialogue constructif pour arriver à des solutions qui feraient l'objet d'un large consensus, notamment en matière de

financement. Le Conseil du patronat est tout à fait d'accord avec le principe de péage. Il est clair toutefois qu'il est important d'avoir une approche harmonisée tenant compte des autres liens entre Montréal et sa couronne. On devra également tenir compte du besoin d'attractivité de Montréal pour y attirer l'activité économique et non la faire fuir.

Le gouvernement fédéral devrait investir également davantage dans des projets porteurs en matière de transport collectif, qui contribueraient non seulement à alléger la congestion routière dans la région métropolitaine de Montréal, mais représenteraient aussi des gestes concrets en faveur du développement durable.

Parmi les autres problématiques structurelles qu'il faudrait examiner figure la situation des aéroports. La situation actuelle, particulièrement à cause des différentes charges imposées, défavorise clairement les aéroports canadiens, et la forte concurrence américaine commence à peser de plus en plus lourd sur l'économie canadienne. Un rapport sénatorial déposé en 2012 propose différentes pistes de solution prometteuses qu'il faudrait considérer sérieusement dans l'intérêt de la compétitivité de notre économie.

L'exploitation responsable de nos ressources naturelles et notre énergie

Le Canada est doté de ressources naturelles abondantes et de ressources énergétiques diversifiées, dont les hydrocarbures qui continueront d'occuper une place importante dans notre bilan énergétique et économique dans un avenir prévisible. Nous nous devons d'assurer le développement optimal de ces ressources, y compris leur transport, dans le respect de l'environnement et de la sécurité des personnes. Ce faisant, il faudra s'assurer que des mesures soient en place pour favoriser une adéquation entre les avantages et les inconvénients pour l'ensemble des parties dans un cadre favorisant le développement économique et non l'inverse.

La lutte contre la contrebande des produits du tabac

Finalement, le Conseil du patronat du Québec réitère l'importance, pour le gouvernement fédéral, d'intensifier ses efforts afin de contrer plus efficacement la contrebande des produits du tabac au Canada. En plus de priver l'État des revenus importants issus des taxes sur ces produits, ce fléau pénalise ceux qui exploitent leur entreprise dans le respect des lois en créant une concurrence déloyale à leur endroit.